



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-13

Membres : 11
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 24 avril, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Grenaille Romain-Bérenger, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

Présents : Grenaille Romain-Bérenger, Février Claudine, Ristroph Stéphane, Grellety-Magne Marie-Christine, Vendrely Romain, Dufournaud Gaëlle, Bulmé Cyril, Goupillou Claire, Pejout Jean-Luc, Valadas Hervé

Excusés : Vergnoux Nathalie qui donne pouvoir à Valadas Hervé

Madame Goupillou Claire est nommée secrétaire de séance

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour les taux d'imposition.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 2 contres (M. Valadas Hervé et Mme Vergnoux Nathalie) et 0 abstention de modifier les taux des taxes directes locales pour 2026.

- Taxe foncière bâtie : 38.57%
- Taxe foncière non-bâtie : 69.58%
- Taxe d'habitation : 12.81%

Le taux du TFB 2026 sera donc de 38.57%

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE

SECRETARE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copies conformes.
Au CHATENET en DOGNON, le 24 avril 2026
Le MAIRE, GRENAILLE Romain-Bérenger

